

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

« le Bourg » 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2014

Date de Convocation : 31 mars 2014

Absents : néant

Benoit AYNES a été désigné (e) secrétaire de séance

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur Lucien BRIDAY, Maire sortant a procédé à l'appel et à l'installation du nouveau conseil qui est ainsi constitué :

Mme Sophie ARNAULT, M. Benoit AYNES, Mme Annick GEOFFRAY, Mme Béatrice LACHARME, M. Sylvain MICHAUD, M. Gilbert PEYRE, M. Kévin RENAUD, M. Bruno SANGOUARD, M. François SANGOUARD, Mme Christiane TRIBOULET et Mme Monique TRIBOULET.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

(voir Procès-Verbal d'installation ci-joint)

1. Election du Maire

Sous la présidence de Monsieur Gilbert PEYRE, doyen d'âge, il a été procédé à l'élection du Maire

Mme Béatrice LACHARME a présenté sa candidature pour être maire

Il est procédé à un 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue,

Les résultats obtenus sont les suivants

Nombre de votants : 11

Nombre d'exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenus

- Mme Béatrice LACHARME : 9 voix

- M. Benoit AYNES : 1 voix

Mme Béatrice LACHARME a été élue Maire.

2. Fixation du nombre des Adjoint

Mme Béatrice LACHARME, Maire propose aux conseillers de délibérer sur le nombre des adjoints.

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre d'exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- 2 adjoints : 8 voix

- 3 adjoints : 2 voix

Le nombre des adjoints a été fixé à DEUX

3. Election du 1^{er} Adjoint

Il est procédé à un 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue pour élire le 1^{er} adjoint.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre d'exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenus

- Mme Christiane TRIBOULET : 7 voix

- M. Gilbert PEYRE : 2 voix

- M. François SANGOUARD : 1 voix

- Mme Monique TRIBOULET : 1 voix

Mme Christiane TRIBOULET a été élue 1^{ère} Adjointe.

4. Election du 2^{ème} Adjoint

Il est procédé à un 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue pour élire le 2^{ème} adjoint.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre d'exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenus

- M. Benoit AYNES : 8 voix
- Mme Sophie ARNAULT: 1 voix
- M. Gilbert PEYRE : 1 voix
- M. Kévin RENAUD : 1 voix

M. Benoit AYNES a été élu 2^{ème} Adjoint

**REFLEXION SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES ET LES DELEGATIONS A
DIFFERENTS ORGANISMES**

Mme Béatrice LACHARME informe les conseillers qu'elle souhaite que chacun est le temps de réfléchir pour s'impliquer dans telle ou telle commission.

Elle informe également que la Commune adhère à différents organismes tels que le SIVU de l'Eau, le SYDER

Aussi, la liste des commissions qu'elle aura préparée sera adressée à l'ensemble des conseillers avant la prochaine réunion.

LOI MURCEF : délégation accordée au Maire pour toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables.

Madame le Maire explique que le nouveau code des marchés publics, adopté en 2001, préconise que les prestations de travaux, fournitures et services constituent dès le 1^{er} euro des marchés publics.

De ce fait la loi MURCEF du 11 décembre 2001 prescrit expressément une décision de l'assemblée délibérante pour toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE délégation à Madame le Maire pour toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables à un seuil de 20 000 €

Cette délégation est assurée pour la durée de la mandature.

QUESTIONS DIVERSES

- **Budget primitif** : il sera adressé aux conseillers et présenté lors du prochain conseil municipal
- **Travaux en cours** : ils seront également présentés lors du prochain conseil

Plusieurs conseillers ont souhaité que dans le future on fasse des présentations des projets communaux à la population locale afin d'en connaître leurs avis

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : le lundi 7 avril 2014 à 19 heures

Le Maire

Le secrétaire de séance,